



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 28 juillet 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 août 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le trois août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, GOSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme REBECHE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DAUBA, DELAS, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL (a procuration pour Mme GARBAY), DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), GARRIDO (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GARBAY (a donné procuration à Mme HERDUAL), GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°6**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Agrandissement route de Carcarès entrée d'agglomération - CLSPD

M. le Maire présente le projet :

Dans le cadre de l'axe de travail n°1 « Sécurité routière sur la commune et Limitation de la vitesse », les services techniques ont travaillé à la sécurisation de l'entrée de ville, route de Carcarès. Il est proposé de déplacer la limite d'agglomération en direction de Carcarès au-delà des dernières habitations (environ 50 mètres sur la voie existante).

Il est porté à connaissance des membres du conseil municipal, que M. le Maire de TARTAS va prendre un arrêté de modification de la limite de l'agglomération sur la voie communale.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 04/08/2021

Reçu en préfecture le 04/08/2021



ID : 040-214003139-20210803-2021_E6-DE

DONNE un avis favorable au déplacement de la limite d'agglomération en direction de Carcarès au-delà des dernières habitations (environ 50 mètres sur la voie existante).

AUTORISE M. le Maire à prendre un arrêté de modification de la limite de l'agglomération sur la voie communale.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.